

Municipalité de Normétal
District d'Abitibi-Ouest
Province de Québec

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Normétal, située au 59, 1^{re} Rue, à la salle de l'hôtel de ville, le 3 juin 2025 à 19 h 30

Sont présents : Mme Monique Bouchard, maire
MM Nestor Dubé, conseiller # 1
Patrice Morin, conseiller # 2
Gérald Lamoureux, conseiller # 3
Steve Lamoureux, conseiller # 5
Postes vacants : # 4 et # 6

Est également présente : Mme Lyne Blanchet, greffière-trésorière

1. Ouverture

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente, il est 19 h 30.

2025.06.108

2. Ordre du jour

Il est proposé par monsieur Nestor Dubé, appuyé par monsieur Gérald Lamoureux et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté et il demeure ouvert à toutes modifications.

Adoptée unanimement

3. Procès-verbaux

2025.06.109

3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par monsieur Nestor Dubé, appuyé par monsieur Gérald Lamoureux et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2025.

Adoptée unanimement

4. Trésorerie

2025.06.110

4.1 Dépôt du rapport mensuel des revenus et des dépenses

La directrice générale dépose au conseil le rapport mensuel des revenus et des dépenses de la Municipalité au 31 mai 2025.

2025.06.111

4.2 Liste des dépenses incompressibles

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale dans le cadre de la séance ordinaire du 3 juin 2025;

Il est proposé par monsieur Gérald Lamoureux, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu d'autoriser le paiement pour :

- Avril 2025 totalisant 140,45 \$ et représenté par les chèques L2500068;

- Mai 2025 totalisant 5 628,84 \$ et représenté par les chèques L2500069 à L2500074;
- Juin 2025 totalisant 9 800,65 \$ et représenté par les chèques L2500075 à L2500079;

IL EST RÉSOLU d'approuver le paiement des salaires des employés incluant les pompiers pour les semaines 19 à 22 de l'année 2025 totalisant 24 853,95 \$.

Adoptée unanimement

2025.06.112 4.3 Approbation du paiement des factures à payer

Il est proposé par monsieur Nestor Dubé, appuyé par monsieur Gérald Lamoureux et résolu d'approuver le paiement des dépenses pour :

- Avril 2025 totalisant 140,45 \$ et représenté par les chèques L2500068;
- Mai 2025 totalisant 154 297,87 \$ et représenté par les chèques C2500011 à C2500017; L2500069 à L2500074; P2500173 à P2500212.
- Juin 2025 totalisant 22 233,98 \$ et représenté par les chèques L2500075 à L2500079; P2500213 à P2500216;

Adoptée unanimement

5. Correspondance et information

MAMH	1. Répartition de la croissance d'une partie de la taxe de vente du Québec, soit un montant de 81 004 \$ 2. TECQ 2019-2024 montant provincial : 34 883,99 \$ et fédéral : 79 278,01 \$ pour un total de 114 162 \$ à recevoir.
MRCAO	Programme de mise à niveau des sentiers pédestres selon les standards de Rando Québec. Dans le cadre de ce projet, nous pourrions bénéficier d'une combinaison de services professionnels fourni par Coop de l'Arrière-Pays et/ou de biens et services pour un montant total de 10 850 \$ afin d'assurer la mise à niveau des sentiers. (Rencontre le 4 juin à 9 h avec la MRCAO)
Ministre des Transports et de la Mobilité durable	PAVL – 44 507 \$ pour l'entretien des routes locales 1 et 2.

2025.06.113 5.1 Demande d'aide financière déposée par le Comité des loisirs pour l'événement culturel « Loisirs en fête »

CONSIDÉRANT QUE le Comité des loisirs dépose une demande d'aide financière pour la tenue de l'événement culturel « Loisirs en fête » qui se tiendra le 6 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut soutenir financièrement les OBNL de son milieu;

Il est proposé par monsieur Patrice Morin, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu d'accorder un montant de 1 000 \$ au Comité des loisirs de Normétal, dépense à imputer au poste budgétaire 02-701-20-970-00.

Madame Monique Bouchard se retire car elle déclare un intérêt dans la question.

Adoptée unanimement

6. Règlement

Aucun.

7. Avis de motion

Aucun.

8. Rapport des comités

Aucun.

9. Voirie municipale

La directrice générale remet, par courriel, un compte-rendu du bris d'aqueduc sur la rue Commerciale.

10. Affaires nouvelles

2025.06.114

10.1 Embauche d'une directrice générale et greffière-trésorière désignée pour la transition

CONSIDÉRANT QUE le poste de directrice générale et greffière-trésorière est actuellement occupé par madame Lyne Blanchet, et que celle-ci quittera ses fonctions à compter du 31 décembre 2025, dû à la fin de son contrat de travail;

CONSIDÉRANT la résolution 2025.04.82 relative à l'affichage du poste;

CONSIDÉRANT QUE le processus de sélection a été mené conformément aux politiques et procédures en vigueur, et qu'il a mené à la recommandation d'embauche de madame Caroline Chrétien au poste de directrice générale et greffière-trésorière désignée pour la transition ;

CONSIDÉRANT QUE madame Caroline Chrétien possède les compétences, l'expérience et les qualifications requises pour assumer les responsabilités liées au poste de directrice générale et greffière-trésorière désignée pour la transition ;

Il est proposé par monsieur Patrice Morin, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu

QUE la municipalité procède à l'embauche de madame Caroline Chrétien au poste de directrice générale et greffière-trésorière désignée pour la transition, à compter du 2 septembre 2025 selon les modalités contractuelles convenues et les conditions de travail applicables ;

QUE Mesdames Monique Bouchard, maire et Lyne Blanchet, directrice générale et greffière-trésorière soient autorisées à signer, au nom de la Municipalité de Normétal, le contrat de travail ou toute documentation nécessaire officialisant cette embauche;

QUE la direction actuelle, madame Lyne Blanchet, demeure en fonction jusqu'au 31 décembre 2025, afin d'assurer une transition harmonieuse, le cas échéant.

Monsieur Gérald Lamoureux se retire car il déclare un intérêt dans la question.

Adoptée unanimement

2025.06.115

10.2 Proposition pour les séquences des radios de télécommunications des véhicules d'urgence avec la Ville de La Sarre

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Normétal et le Service de sécurité incendie n'ont plus accès à la tour de radiocommunication de Tremcom, depuis un certain temps;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a adressé une lettre à Tremcom en leur demandant de clarifier la situation sur le service offert;

CONSIDÉRANT QUE le service de la tour de radiocommunication est essentiel pour la sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de La Sarre et la Municipalité de Ste-Germaine-Boulé sont sur le point de s'associer avec la compagnie Elcom pour les séquences;

Il est proposé par monsieur Nestor Dubé, appuyé par monsieur Patrice Morin et résolu de faire une demande à la Ville de La Sarre pour une proposition de service pour les séquences et ce, jusqu'à ce que la Municipalité de Normétal ait reçu les services de la compagnie Elcom.

Adoptée unanimement

2025.06.116

10.3 Offre de service pour exécuter des travaux relatifs à la chloration de l'eau potable municipale

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de la compagnie Consult'Eau ayant pour objet l'exécution des travaux relatifs à la chloration de l'eau potable municipale, conformément à l'autorisation émise par le MELCCFP, ainsi qu'aux plans et devis associés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux incluent la fourniture, l'installation et la mise en service des équipements nécessaires à la chloration au puits principal, ainsi que la mesure du chlore résiduel libre à la station de distribution;

CONSIDÉRANT QUE ce projet nécessite la collaboration d'autres entrepreneurs et intervenants, notamment pour l'installation de la tuyauterie, le branchement électrique et la conformité des travaux;

Il est proposé par monsieur Nestor Dubé, appuyé par monsieur Patrice Morin et résolu

D'ACCEPTER l'offre de service de la compagnie Consult'EAU;

DE MANDATER la compagnie Consult'Eau pour exécuter les travaux relatifs à la chloration de l'eau potable municipale, pour un montant de 65 190 \$ plus les taxes applicables. Ce qui inclut les frais de déplacement, d'hébergement et de repas dans le cadre de la présente offre de service.

QUE le montant soit imputé au seuil d'immobilisation que la Municipalité doit atteindre dans le cadre de la TECQ 2025-2029.

Adoptée unanimement

2025.06.117

10.4 Autorisation de procéder à un appel d'offres de services professionnels pour l'obtention par un ingénieur d'une attestation de conformité pour la chloration de l'eau potable municipale

Il est proposé par monsieur Gérald Lamoureux, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu de mandater la directrice générale pour procéder à un appel d'offres de services professionnels auprès d'Atkinsréalis dans le but d'obtenir, par un ingénieur, une attestation de conformité pour la chloration de l'eau potable municipale.

Un devis technique – mécanique de procédé a été préparé par Consult'Eau avec la collaboration de la Municipalité de Normétal.

Adoptée unanimement

2025.06.118 **10.5 Vente d'un terrain sur la 3^e Rue**

CONSIDÉRANT QUE Madame Sarah Boughanmi dépose une demande pour acquérir le lot 4 200 679 sur la 3^e Rue, d'une superficie de 938,8 m² (10 104,6 pi²) ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain doit être vendu pour la construction d'un garage ou l'implantation d'un garage. L'acquéreur devra respecter toutes les normes de l'habitation et fournir tous documents jugés nécessaires à l'inspecteur municipal;

Il est proposé par monsieur Gérald Lamoureux, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu :

DE VENDRE le lot 4 200 679 sans les services municipaux au coût de 0,30 \$/pi², soit un montant de 3 031,38 \$ plus les taxes applicables;

QU'UNE borne minimum soit implantée du côté Nord-Ouest, aux frais de l'acquéreur pour ainsi garantir l'emplacement exact du terrain et lorsque l'arpenteur aura produit les documents nécessaires, l'acquéreur aura un délai de trois (3) mois pour réaliser la transaction chez un notaire, à défaut de quoi la vente sera annulée;

QUE l'acquéreur a un délai de 2 ans pour la construction ou l'implantation du garage, à défaut de quoi la vente sera annulée et le coût d'achat ainsi que les frais inhérents à cet achat seront alors non remboursables.

DÈS QUE l'acquéreur voudra les services municipaux, celui-ci devra déboursier le montant nécessaire;

D'AUTORISER la directrice générale, madame Lyne Blanchet, à signer les documents notariés pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée unanimement

2025.06.119 **10.6 Soumissions reçues suite à un avis public pour la vente de roulottes de chantier et de deux véhicules**

CONSIDÉRANT QUE des roulottes de chantier ont été déposées sur un terrain municipal, sans permission, depuis quelques années;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité peut vendre des biens laissés sur un terrain municipal;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut se départir de véhicules lui appartenant;

CONSIDÉRANT l'avis public publié le 13 mai dernier pour la vente des sections de roulottes de chantier ainsi qu'un véhicule Ford Van 1998 et un véhicule GMC 1991;

CONSIDÉRANT QUE le 27 mai 2025, à 15 h 10, la greffière-trésorière et son adjointe ouvrait les soumissions reçues et que le résultat est le suivant :

Soumissionnaires	Véhicules	Soumissionnaires	Roulottes
Yves Lampron	300 \$ GMC 1991	Aucun soumissionnaire pour les roulottes	
Jacques Jolicoeur	455 \$ GMC 1991		
Jacques Jolicoeur	756 \$ Ford Van 1998		

Il est proposé par monsieur Nestor Dubé, appuyé par monsieur Gérald Lamoureux et résolu

DE REFUSER les soumissions reçues pour la vente des véhicules mentionnés;

DE RETOURNER en appel d'offres pour les véhicules avec un prix de réserve;

D'AUTORISER la directrice générale a contacté la personne qui devait se départir des roulottes pour qu'elle en dispose ailleurs et ce, d'ici les 7 prochains jours.

Adoptée unanimement

2025.06.120

10.7 Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière (PAFFSR) – Sécurisation aux abords du Parc Michèle-Desmarais

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière de Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil s'engagent à respecter les modalités du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Normétal doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 14 116 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 11 292 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Normétal doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser madame Lyne Blanchet, directrice générale et greffière-trésorière à signer cette demande;

Il est proposé par monsieur Nestor Dubé, appuyé par Monsieur Gérald Lamoureux et résolu

D'AUTORISER la présentation d'une demande d'aide financière;

DE CONFIRMER avoir lu et compris les modalités d'application du programme;

DE CONFIRMER son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

DE CERTIFIER que madame Lyne Blanchet est autorisée à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée unanimement

2025.06.121

10.8 Adoption du budget révisé 2025 de l'Office d'habitation Lac-Abitibi déposé le 27 mai 2025 et contribution municipale

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Habitation du Québec (SHQ) par le biais de l'Office d'habitation Lac-Abitibi transmet à la Municipalité de Normétal son budget révisé et approuvé pour 2025;

CONSIDÉRANT QUE le budget révisé et approuvé est en date du 27 mai 2025;

CONSIDÉRANT QU'à la demande de la SHQ, la Municipalité doit approuver ce budget déposé le 27 mai 2025 et accepter de verser à l'OH sa contribution annuelle (soit 10 % du déficit);

Il est proposé par monsieur Nestor Dubé, appuyé par monsieur Patrice Morin et résolu :

D'APPROUVER le budget révisé 2025 de l'Office d'habitation Lac-Abitibi fixant les dépenses à 100 739 \$ et le déficit à 10 074 \$ pour la municipalité;

DE PAYER le 10 % de déficit en un seul versement en décembre 2025.

Adoptée unanimement

11. Période de questions

12. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de la séance.

2025.06.122

13. Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Patrice Morin, appuyé par monsieur Gérald Lamoureux et résolu de levée l'assemblée, il est 20 h 10.

Adoptée unanimement

Monique Bouchard, maire

Lyne Blanchet, greffière-trésorière